



Rapport
d'**activité**
2020

Introduction

L'ARP a pour principales missions, depuis sa création en 1987 à l'initiative de Claude Berri et d'une trentaine d'auteurs-réalisateurs-producteurs : la **défense de la diversité des films**, de l'**indépendance de l'auteur-réalisateur-producteur** et de la **transparence économique** de la production cinématographique.

Sous la Présidence d'Honneur de Claude Lelouch et la Présidence de Pierre Jolivet son action est pilotée par les vingt-trois membres du Conseil d'Administration, et animée par une équipe de cinq permanents, à laquelle s'ajoutent l'appui régulier d'un prestataire extérieur et l'équipe du Cinéma des Cinéastes. L'ARP est un « OGC », Organisme de Gestion Collective. Elle perçoit et répartit la Copie privée de ses membres : Copie Privée France et Etranger, droits de retransmission simultanée et intégrale par câble. En 2020, L'ARP fête ses 33 ans et réunit près de **220 membres** désireux de contribuer, chacun à sa mesure, en faveur de l'intérêt général. **Ce sont ces missions d'intérêt général, qui guident L'ARP dans ses actions politiques et culturelles.**

L'ARP EST UN ORGANE DE RÉFLEXION ET D'ACTION POLITIQUE.

Elle agit au service de l'indépendance des cinéastes, de la diversité de la création, d'une meilleure exposition des œuvres sur tous les supports, d'une économie de la culture transparente, juste et régulée. L'ARP intervient en ce sens dans les discussions professionnelles qui animent le secteur, lors des négociations avec les groupes audiovisuels, ou auprès des instances publiques françaises et européennes.

En 2020, L'ARP s'est naturellement mobilisée dans tous les combats politiques qui animent la profession.

L'ARP EST AU CŒUR DE NOMBREUSES ACTIONS (DE POLITIQUE) CULTURELLE(S).

Celles-ci sont financées par les 25% d'action culturelle générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, L'ARP s'investit sur de nombreux événements dont le point commun a été de mettre en avant tous les cinémas, que ce soit au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, ciné-club, séances spéciales...), lors des Rencontres Cinématographiques de L'ARP comme sur des événements extérieurs (festivals, master class, travail auprès des scolaires...).

En 2020, malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, L'ARP s'est attachée à réinventer un certain nombre d'événements (édition spéciale à Paris de ses Rencontres Cinématographiques), à en développer de nouveaux (création d'une collection de podcasts CINEMA!, organisation de master-class à distance, ...), et à maintenir les partenariats apportés à plusieurs festivals de cinéma français aux Etats-Unis.

LES ACTIVITÉS DE L'ARP S'ARTICULENT AUTOUR DE :

COMBATS POLITIQUES

MOBILISATION AUTOUR D'ENJEUX EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS

ÉVÉNEMENTS AU CINÉMA DES CINÉASTES

SOUTIEN À DE NOMBREUSES ORGANISATIONS

RENDEZ-VOUS PONCTUANT LA VIE DE L'ARP

Les chiffres de L'ARP en 2020

33 ans

220 membres

19 manifestations organisées pour la promotion de la diversité cinématographique

5 films présentés en séances spéciales

3 Masterclass

6 débats professionnels **2706** vues

3 podcasts **4192** écoutes

45 réalisateurs à la rencontre du grand public et des étudiants

11 partenaires

1

Combats politiques

L'ARP a poursuivi, en 2020, son action en **faveur de la création cinématographique dans toute sa diversité**, en France et à l'échelle européenne et internationale, au cœur de sa mission depuis sa création, il y a plus de trente ans.

Les Cinéastes de L'ARP se sont ainsi mobilisés tout au long de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, **afin de protéger les principes fondamentaux de notre modèle vertueux de diversité et d'exception culturelles, et de proposer des axes pour une modernisation équitable et durable de la régulation nationale et européenne.**

Révision du cadre législatif et réglementaire

Révision de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, et transposition des Directives européennes 'Droit d'auteur' et 'Services Médias Audiovisuels'

La crise sanitaire a profondément stoppé le processus qui visait à une large réforme législative encadrant les secteurs cinématographique et audiovisuel, auquel L'ARP a largement participé depuis le vote des Directives européennes avec le double objectif d'adapter nos règles aux enjeux d'un écosystème numérique et mondialisé, permettant à la fois le dynamisme mondial du cinéma français et européen, et le respect de piliers fondamentaux qui en ont fait la force culturelle et industrielle : exception culturelle, droit d'auteur, liberté d'expression, diversité, indépendance.

Ainsi, que ce soit lors du premier trimestre en travaillant avec le Parlement et ses Commissions culturelles, ou dans les mois suivants qui ont vu le périmètre de la Loi se réduire, L'ARP s'est pleinement mobilisée pour défendre différents éléments prioritaires suivants :

- **Défense du droit d'auteur**, dans toutes ses composantes dont le droit moral, et de la **production déléguée indépendante** ;
- **Intégration équitable des opérateurs étrangers** visant le marché français, avec notamment :
 - * **définition effective des taux d'obligation et des assiettes** ;
 - * **sanctuarisation d'une part des obligations dédiée au préfinancement cinéma, à la diversité et à l'indépendance** ;
 - * **non-mutualisation des obligations cinéma et audiovisuelle** ;
- **Encadrement des actifs stratégiques** et souveraineté culturelle ;
- **Renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanctions du régulateur** (CSA, qui deviendra ARCOM) ;
- **Indépendance de l'audiovisuel public**, via un financement fort et pérenne assuré par l'instauration d'une contribution universelle à l'audiovisuel public.

Alors que les travaux en cours au 1er trimestre 2020 autour du projet de loi audiovisuelle semblent abandonner **une lutte volontariste contre le piratage**, et **l'idée d'une transaction pénale**, L'ARP a cosigné aux côtés de la très grande majorité des organisations professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel, mais aussi de la création, littéraire, musicale, et le monde du sport une tribune commune, demandant avec insistance que leurs droits soient enfin respectés et rappelant l'occasion unique donnée au gouvernement de faire ce qui est juste.

A la veille du premier confinement, la version de la Loi audiovisuelle, issue des débats en Commission culture de l'Assemblée nationale, intégrait de nombreux de ces points défendus par L'ARP qu'il a fallu rapidement réaffirmer, d'abord au plus haut niveau de l'Etat, puis dans la loi DADDUE et enfin dans les discussions avec la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC) et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) autour de la révision du décret Services de Médias Audiovisuels à la Demande (SMAD).

Les membres du Conseil d'administration ont signé une tribune « **La souveraineté culturelle passe par le cinéma** » parue dans **Le Monde** le 12 avril 2020, qui rappelait combien la crise sanitaire ne faisait que rappeler l'absolue urgence de ces points fondamentaux. Olivier Nakache, membre du bureau de L'ARP, et Eric Toledano, membre du Conseil d'administration, s'en sont en effet faits l'écho lors d'un rendez-vous organisé le 6 mai entre le Président de la République et des représentants du secteur culturel. Emmanuel Macron, s'est à cette occasion, engagé d'une part à transposer rapidement les Directives européennes et d'autre part à protéger le cinéma de l'assaut d'acteurs économiques extra-européens en le considérant comme 'actifs stratégiques'.

Ces mêmes priorités ont guidé notre travail auprès du Gouvernement et du Parlement, à partir de septembre 2020, pour l'adoption de deux articles de la loi DADDUE, directement liés à la transposition des directives droit d'auteur et SMA. Sont ainsi notamment garanties par la loi : la non mutualisation des obligations audiovisuelles et cinématographiques, ou encore la prise en compte au titre des contributions à la production des seuls contrats respectant les dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives à la protection des droits moraux des auteurs et les principes de rémunération proportionnelle.

En vue de la révision technique et fondamentale des décrets SMAD et Câble et Satellite, L'ARP s'est associée à quatre autres organisations professionnelles représentant réalisateurs et producteurs (API, SPI, SRF et UPC) et a participé activement au travail de cette 'taskforce' afin de mener une réflexion collective autour de l'intérêt général, d'exprimer des positions communes auprès de l'Etat et d'échanger avec les acteurs économiques concernés dont les plateformes SVOD et les chaînes historiques. Les très nombreuses réunions ont permis de **dégager unanimement des lignes fortes et d'afficher un front unique** (qui reste exceptionnel pour le secteur). L'ARP, représentée par Pierre Jolivet (président), Radu Mihaileanu (vice-président), Jeanne Herry et Eric Toledano (membres du Conseil d'administration), a d'ailleurs porté les **principaux messages de cette taskforce auprès de la Ministre de la Culture, Roselyne Bachelot** lors d'un rendez-vous à l'automne 2020. Puis, nous avons aussi réaffirmé ces points lors d'un rendez-vous dans un format large avec d'autres organisations professionnelles, auprès du Premier ministre, Jean Castex, et enfin lors d'une table ronde dédiée lors de l'édition 2020 des Rencontres Cinématographiques de L'ARP.

La transposition des directives, et la révision des décrets SMAD et Câble et Satellite qui en découle, posent **les premiers jalons de l'adaptation des règles qui encadrent notre écosystème**. Devraient suivre assez automatiquement et parallèlement l'ouverture de négociations avec les nouveaux entrants (plateformes SVOD), la conclusion éventuelle de nouveaux accords avec les partenaires historiques du cinéma (Canal+), la refonte de la chronologie des médias, ainsi que l'examen des modifications à apporter au décret hertzien. Les échanges avec la taskforce à l'automne 2020 ont permis notamment de préparer ces prochains vastes chantiers qui devront être menés rapidement, de mieux appréhender les dangers éventuels et donc de définir la fine ligne d'équilibre qui pourrait conduire le secteur vers un environnement équilibré et adapté aux nouveaux enjeux.

L'ARP s'attachera aussi que des points fondamentaux, présents dans le projet de loi audiovisuel, mais abandonnés dans un premier temps puisque trop indirectement liés avec la transposition des directives européennes, tels que **l'encadrement des actifs stratégiques, la lutte contre le piratage et le renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanctions du régulateur**.

Révision des décrets assouplissant les règles de la publicité télévisée et de diffusion des œuvres cinématographiques sur les services de télévision

Si L'ARP n'a pas eu d'oppositions majeures quant à la révision du décret relatif aux jours interdits, qui lui semblait obsolète et contraire aux usages, et l'avantage concurrentiel qu'il apportait à certains acteurs économiques diminué par l'essor commercial des plateformes de SVOD, L'ARP s'est engagée, notamment aux côtés des autres organisations professionnelles, afin d'alerter sur les dangers de l'ouverture de la publicité cinéma à la télévision. Elle a pointé, auprès de la DGMIC, puis du CSA, la fragilisation inexorable des distributeurs indépendants, et, par voie de conséquence, de toute la filière indépendante, les aménagements proposés dans un premier temps ne lui paraissant pas comme garanties suffisantes. L'ARP veillera très attentivement aux effets de cet assouplissement et participera activement à son évaluation.

Mesures en faveur des auteurs et défense de la liberté de création

Les évolutions profondes de l'environnement de notre secteur ont un fort impact direct sur les auteurs, qui restent fragiles et isolés pour faire face aux nombreuses pressions dont ils font l'objet. Au-delà des mesures conjoncturelles, liées à la crise économique et sociale de la Covid-19, que L'ARP a appelé de ses vœux, puis soutenu, aux côtés des autres associations représentant les auteurs et Organismes de Gestion Collective, L'ARP s'est engagée sur plusieurs dossiers, parallèlement aux dispositifs garantissant le respect du droit d'auteur inscrits dans le projet de loi audiovisuelle, puis dans la loi DADDUE, L'ARP afin de mieux protéger les droits des auteurs, à travers les suites données au Rapport Racine, à la réforme des régimes de retraite, la concertation autour de l'écriture et la réaffirmation de la liberté de création à travers le monde.

Suites du rapport de Bruno Racine

Auditionnée en 2019 par Bruno Racine et les membres de la mission d'analyse de la dégradation des conditions des auteurs, confiée par le Ministre de la Culture, L'ARP a suivi avec intérêt les principales conclusions et participé activement aux travaux menés par le Ministère de la Culture dans cette perspective.

Réforme des retraites

Alors que le gouvernement a entrepris depuis quelques mois le chantier de la réforme des retraites, l'ensemble des organisations qui rassemblent et représentent les auteurs, ont alerté sur le danger d'intégrer le régime de retraite particulier aux auteurs, lié à la spécificité de leur activité (irrégularité des revenus) et donc le risque à fragiliser encore la situation sociale de ce maillon le plus fondamental et le plus fragile de la chaîne créative. L'ARP a, dans ce sens, cosigné un courrier commun adressé au Président de la République, demandant des mesures plus favorables pour les auteurs, se rapprochant des régimes des salariés pour le régime de base et des professions libérales pour leurs régimes complémentaires.

Concertation sur l'écriture

Le CNC a lancé en 2019 une large concertation, qui a invité les organisations représentant les auteurs et les producteurs autour de la phase d'écriture, suite à la publication de plusieurs études (CNC/SACD sur la précarisation des scénaristes ; Rapport Alex Berger ; Livre blanc des Scénaristes) et l'organisation de tables rondes (à l'occasion de la présentation de l'étude CNC/SACD ; celles organisées par les Scénaristes de Cinéma Associés à l'une desquelles portant sur l'indexation, Olivier Casas, membre du Conseil d'administration de L'ARP, a d'ailleurs participé). L'ARP contribue évidemment à cette réflexion, pour l'instant laissée en suspens suite à la crise de la Covid19.

Défense de la liberté de création à travers le monde

Alors que le premier long métrage de Maïmouna Doucouré, *Ça 4 pflpp6**, fait l'objet d'une campagne appelant à une quasi-censure aux Etats-Unis, L'ARP a publié, le 15 septembre 2020, un Communiqué de presse pour soutenir la réalisatrice et réaffirmer combien la liberté d'expression dont le cinéma, dans toute sa diversité, a besoin pour aborder des sujets dérangeants, reste nécessaire à l'exercice de la démocratie.

Entrée au Conseil d'administration de l'AMAPA

L'ARP a adhéré en 2019 à l'AMAPA, qui vise à faciliter le règlement des litiges dans le secteur du cinéma et de la télévision, et a confirmé son engagement à l'automne 2020 en intégrant son Conseil d'administration.

Mesures d'urgence pour accompagner le secteur face à la crise de la covid19

Aux lendemains des annonces du Président de la République d'un premier confinement, L'ARP a participé aux différents groupes de travail, réunissant régulièrement l'ensemble des maillons de la chaîne (auteurs, producteurs, distributeurs, industries techniques et exploitants) afin d'identifier d'abord les principales urgences, puis d'éventuels champs de solution à court, moyen et long termes.

L'ARP a ainsi travaillé avec les représentants des différentes organisations du secteur à plusieurs outils : diagnostics de la situation, charte de bonne conduite, fonds d'urgence, protocole sanitaire visant à la reprise rapide des tournages, etc. L'ARP a, à ce titre, cosigné l'ensemble des courriers et communiqués de presse communs, qui ont marqué un mouvement solidaire et unitaire au sein du secteur. **Cette solidarité, quasi-exceptionnelle, a été absolument essentielle autant à la mise en place de mesures sectorielles immédiates qu'à la structuration de prochaines discussions** : par exemple, celles avec le CNC autour des dispositifs dits d'urgence, puis de reprise et de relance, auxquelles L'ARP a évidemment aussi participé, ou encore celles autour de la révision des règles encadrant notre écosystème (voir plus haut).

Au-delà du secteur cinéma, L'ARP a contribué à une initiative lancée par France Créative, dont elle est adhérente, et ouverte plus largement à l'ensemble des industries créatives et culturelles, afin d'une part de dresser un diagnostic le plus complet possible de la situation, et d'autre part d'identifier des politiques de relance autour de projets d'avenir concrets.

L'ARP s'est très vite interrogée sur les effets structurels sur l'écosystème français et européen. Elle a dès lors jugé important d'organiser, pendant le premier confinement, au-delà des nombreuses réunions intra-sectorielles, des échanges avec plusieurs professionnels. **L'un des débats des Rencontres Cinématographiques de L'ARP a prolongé cette réflexion autour l'avenir du cinéma dans ce contexte.** Ces dialogues constructifs nous ont permis de mieux analyser les risques qui pourraient peser sur nos différents métiers et que la crise a induits, renforcés et/ou accélérés. Nous inscrire ainsi dans un temps plus long nous a été indispensable pour anticiper et préparer l'avenir. Ceci a d'ailleurs aussi fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 7 mai pour saluer les annonces du Président de la République, relatives certes à la souveraineté culturelle, mais aussi l'année blanche pour le régime de l'intermittence, la mise en place du fonds d'indemnisation, etc.

« Le Président de la République a initié une vraie démarche positive : plus que jamais, les Cinéastes de L'ARP se tiennent prêts à inventer l'avenir à ses côtés. La crise doit nous permettre d'être encore plus innovants, au service de notre cinéma, des spectateurs et de nos territoires. (...) Les Cinéastes de L'ARP répondront présents pour que vive la diversité culturelle à l'ère numérique, au delà de la crise unique qui ébranle notre pays et dont nous saurons, collectivement, nous relever. Ainsi la France continuera à jouer le rôle central qu'elle tient au cœur de l'Europe et au niveau mondial quant à la défense de la diversité des œuvres et des idées. »

Relations avec les partenaires historiques

Si la directive SMA et la révision du décret SMAD permettent d'envisager de futurs liens plus serrés avec les plateformes SVOD, il est absolument fondamental, aux yeux de L'ARP, de travailler avec les chaînes historiques à une réelle relation de partenariat constructive, qui mise à un futur commun, d'où chaque partie pourra ressortir forte. C'est dans cette perspective que nous avons proposé un débat autour des partenaires historiques dans le cadre des Rencontres Cinématographiques de L'ARP.

Signature d'un accord avec France Télévisions

Le 27 février 2020, alors que les négociations étaient suspendues depuis plus de cinq ans, L'ARP et le Bloc ont signé **un accord avec France télévisions, au service d'une meilleure exposition du cinéma dans toute sa diversité, adaptée aux nouveaux usages, pour tous les publics. L'ARP, le Bloc et France Télévisions réaffirment ainsi leur partenariat au service d'une ambition partagée pour le cinéma.**

France Télévisions s'engage à renforcer l'éditorialisation du cinéma et la mise en valeur de son offre de cinéma sur ses antennes hertziennes comme en non-linéaires. Cet objectif de bonne exposition du cinéma se concrétisera par la diffusion d'au moins 250 films de cinéma par an sur ses antennes hertziennes et l'exposition d'au moins 50 films en non-linéaire.

France Télévisions pourra acquérir pour les films de cinéma qu'elle a préfinancés des droits de mise à disposition en télévision de rattrapage, pendant une durée maximum de 7 jours. Enfin, France Télévisions s'engage également à investir via ses filiales cinéma au moins 60M€ par an dans les œuvres de cinéma européenne et d'expression originale française, ainsi qu'à poursuivre la politique de soutien au cinéma dans toute sa diversité, aussi bien pour les achats que les préachats, sur le plan artistique comme financier.

Chaînes payantes : Canal+, Ciné+ et OCS

Comme prévus dans les accords conclus avec les trois chaînes payantes, les points d'étape et bilans Canal+, Ciné+ et OCS ont été présentés aux professionnels signataires de l'accord. **Ces rendez-vous réguliers se sont montrés essentiels dans le contexte, afin de mieux saisir les effets de la crise sanitaires sur ces partenaires historiques, et plus spécifiquement sur leurs niveaux d'investissement au titre de leurs obligations.** Si l'arrêt des tournages (ou leur ralentissement) a pu avoir un impact direct évident sur le respect des obligations (ce qui semble finalement démenti par le rattrapage de l'automne), il a été fondamental, pour L'ARP aux côtés des autres organisations, de refuser catégoriquement que les investissements soient détournés de leur objet principal, donc du préfinancement, et d'accepter plutôt qu'ils soient reportés sur 2021 par exemple. L'ARP a d'ailleurs clairement exprimé cette position lors de son audition au CSA à ce sujet.

L'ARP a, parallèlement à tous ces sujets, participé aux nombreuses réunions organisées par le Centre National sur les différents dossiers sectoriels : commissions Chavanne, observatoire de la production, observatoire de la diffusion et de la vidéo, etc.

Travaux du CNC

Au-delà des travaux entrepris avec le CNC autour des mesures d'urgence, L'ARP a contribué à de nombreux travaux menés par le CNC :

Concertation écriture (voir plus haut) ;

Fonds d'aide à la promotion à l'étranger des œuvres cinématographiques. L'ARP participe à la réflexion autour de ce fonds de soutien, depuis la mise en place de son expérimentation le 1er janvier 2017. C'est ainsi qu'elle a suivi l'évaluation de ce dispositif innovant et évolutif, et qu'elle a participé au comité chargé des améliorations à apporter pour renforcer son efficacité et l'impact du soutien accordé.

Appel à projet pour les films de genre. L'ARP a contribué aux échanges autour des mesures dédiées aux films de genre, notamment pour redire combien la forme de l'appel à projets ne semblait pas correspondre aux objectifs spécifiques et généraux du CNC.

Concertation autour de la révision des statuts de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma (César).

L'ARP a contribué à la concertation ouverte en mai-juin 2020 par le CNC autour de la révision des statuts de l'Académie des César, notamment via une position commune avec l'API et l'UPC.

Violences sexuelles et sexistes. L'ARP a participé à une réunion organisée par le CNC sur les nouveaux dispositifs de formation et d'incitation à la formation visant à prévenir les violences sexuelles et sexistes, mises en place par le CNC à l'automne 2020. Elle a aussi invité les membres de son Conseil d'administration à échanger avec le Collectif 50/50, autour du Livre Blanc commandé par le Ministère de la Culture. L'ARP souhaite confirmer son engagement sur ce dossier, notamment en poursuivant sa réflexion sur ce dossier par exemple en tirant exemple des expériences menées à l'étranger et dans d'autres secteurs culturels.

L'ARP a, parallèlement à tous ces sujets, participé aux nombreuses réunions organisées par le Centre National sur les différents dossiers sectoriels : commissions Chavanne, observatoire de la production, observatoire de la diffusion et de la vidéo, etc.

Révision des statuts Unifrance

Dans le projet de révision des statuts d'Unifrance, en lien avec le rapprochement avec les activités de TVFI, L'ARP a pris activement part aux groupes de travail mis en place par Unifrance, notamment pour garantir au cinéma une place centrale au cœur de la prochaine structure (gestion, missions, activités) sans interroger pour autant le bienfondé de ce rapprochement stratégique dans le contexte. A cette fin, L'ARP s'est rapprochée de l'UPC et de la SRF afin de faire valoir cette position commune.

Dossiers européens

L'adoption des directives SMA, Droit d'auteur et Câble et Satellite a posé les premiers jalons d'une modernisation de l'encadrement du secteur à l'ère numérique et de l'intégration des Géants extra-européens à notre écosystème. **Le chantier reste encore vaste et tout aussi essentiel, notamment pour réaffirmer et consolider la souveraineté culturelle européenne face aux assauts d'acteurs économiques tentés par la double attractivité européenne, liée à la création, ses talents et son marché.** La crise sanitaire n'a fait que renforcer cette nécessaire ambition politique, ainsi que l'urgence d'un dispositif fort et volontariste.

L'ARP a d'abord tenu à rencontrer (virtuellement) Mariya Gabriel, Commissaire européen à l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Éducation et la Jeunesse, aux premières semaines du premier confinement, afin d'insister sur l'extrême urgence immédiate de la situation pour l'ensemble des professionnels européens, et sur la nécessité d'un regard prospectif sur les effets à long terme (notamment dans les États-membres où le cinéma est moins une priorité gouvernementale).

Sur les questions prospectives, relatives aux enjeux de souveraineté culturelle européenne à l'ère numérique, et donc à la régulation des opérateurs extra-européens, L'ARP a coordonné la publication début juillet 2020 d'une tribune signée par plusieurs cinéastes européens, dont Pedro Almodavar, les Frères Dardenne, Cristian Mungiu ou encore Costa Gavras, afin d'attirer l'attention du Commissaire au marché intérieur, Thierry Breton, sur la même stratégie de prédation des géants du numérique - qu'il avait dénoncée, un peu plus tôt, très directement face au PDF de Facebook - sur le cinéma européen. Un premier échange constructif a suivi très vite, à l'été 2020, entre plusieurs membres de L'ARP, représentant leurs confrères européens, et Thierry Breton. Celui-ci a rappelé, dans le cadre des Rencontres Cinématographiques de L'ARP et d'un débat dédié à la question européenne, combien il était **pleinement conscient de ces enjeux fondamentaux pour l'avenir de la construction européenne à l'ère numérique, en tous les cas dans sa dimension culturelle et plus spécifiquement audiovisuelle et cinématographique.** Ce dossier sera central dans les prochains mois dans l'engagement de L'ARP dans les dossiers européens.

2

Rendez-vous professionnels

Depuis sa création, L'ARP participe activement à la réflexion politique collective, notamment en organisant chaque année depuis 30 ans ses Rencontres Cinématographiques, ou à travers différents rendez-vous professionnels.

Rencontres et déjeuner de réflexion sur la loi audiovisuelle

Dans le contexte des débats autour de la Loi audiovisuelle, L'ARP a poursuivi en 2020 l'organisation de déjeuners mis en place en 2019, avec des personnalités de la profession, dans le but, d'une part de porter à leur connaissance les préoccupations et propositions des Cinéastes de L'ARP et d'autre part de nourrir une réflexion commune.

En raison de la crise sanitaire, un seul déjeuner a pu être organisé en 2020 : [le 7 janvier 2020](#)

Avec 6 personnalités extérieures : Benoît Quainon, Alex Berger, Antoine Rein, David Foenkinos, Isabelle Madeleine, Alexandre de la Patellière et Matthieu Delaporte

Et 6 membres de L'ARP : Michel Leclerc, Baya Kasmi, Audrey Diwan, Cécile Telerman, Pierre Jolivet et Radu Mihaileanu

Les ateliers de L'ARP

A l'initiative de Nicolas Bary et pour répondre au souhait manifesté par plusieurs cinéastes, L'ARP a proposé d'organiser régulièrement des ateliers.

L'objectif de ces ateliers est de réunir en matinée, quelques cinéastes en comité restreint, afin que chacun puisse partager, sur des sujets artistiques communs, ses expériences et questionnements.

Un premier atelier a été organisé au bistrot des cinéastes, le 4 mars 2020, consacré à la **MUSIQUE DE FILM**.

A l'issue d'un moment de partages d'expériences entre les cinéastes, **Laurent Perez del Mar** est intervenu pour apporter son point de vue de compositeur de musique de film, ses relations de travail avec les réalisateurs et les producteurs dans ses projets cinéma (prises de vue réelle et animation), son apport créatif dans les différents films sur lesquels il a été amené à travailler ou auxquels il a renoncé, etc.

Malheureusement, aucun autre atelier n'a pu être organisé ensuite, en raison des interdictions liées à la crise sanitaire.

Rencontres Cinématographiques de L'ARP - édition spéciale à Paris

La 30^{ème} édition des Rencontres Cinématographiques de L'ARP, initialement prévue du 4 au 6 novembre 2020 et co-présidée par **les cinéastes Laure de Clermont-Tonnerre et Roscdy Zem**, aurait dû se tenir pour la **première fois au Touquet Paris-Plage, en région Hauts-de France**.

La crise sanitaire nous a empêché de mener ce projet tel que nous l'avions prévu, mais, les débats et les discussions programmés pour cette édition spéciale, ont pu se tenir les 5 et 6 novembre 2020, et être captés et retransmis en direct (et en replay) à tous les publics, sur le site des Rencontres Cinématographiques <https://rc.larp.fr/>
Les Rencontres ont été suivies par près de 1 500 internautes en direct, et depuis leur mise en ligne en replay, ils ont été vus presque 2 750 fois à ce jour (début mai 2021).

Grâce au soutien de ses **partenaires** (publics, privés, institutionnels, acteurs de l'industrie audiovisuelle, prestataires techniques, etc.), cette édition spéciale s'est articulée autour de 4 débats et 2 discussions.
Les projections en avant-premières initialement prévues ont malheureusement dû être annulées.

SENSIBILISATION DES FUTURS PROFESSIONNELS

Après avoir invité plusieurs années de suite des jeunes issus de la Fondation Culture & Diversité, dans le cadre de son partenariat, L'ARP invite, depuis quatre ans, des étudiants aux Rencontres Cinématographiques, et organise en amont une **réunion d'information** afin de leur détailler les enjeux de ces débats, et leur proposer des clés de compréhension.

Cette année, L'ARP a ainsi convié des étudiants de la Fémis, de la Fondation Culture et Diversité, mais également de 1000 visages, de Moteur !, du Pass Culture, de Tous Curieux.



Débats

Cette année encore, les débats des Rencontres ont tenté de dresser un panorama des grands enjeux liés à l'avenir du cinéma.

Portés par l'ambition d'être un **rendez-vous essentiel et prospectif**, les cinéastes, professionnels, institutions et grand public ont tenté de dessiner des pistes d'évolution, réalistes et constructives sur l'ensemble de ces sujets.

L'ensemble des 6 débats, ouverts à tous, étaient proposés en direct et en replay sur www.rc-larp.fr



4 TABLES RONDES ORGANISÉES AUTOUR DES SUJETS D'ACTUALITÉS DU SECTEUR

Jeudi 5 novembre à 9h30 :

QUEL AVENIR POUR LE CINÉMA FRANÇAIS ?

Animé par :

Nicolas BARY, Cinéaste de L'ARP

Radu MIHAILEANU, Vice-Président de L'ARP

Avec :

Sidonie DUMAS, Directrice Générale de Gaumont, Présidente de l'Association des Producteurs Indépendants

Carole SCOTTA, Co-fondatrice de Haut et Court, Co-Présidente des Distributeurs Indépendants Réunis Européens



Débats

Judi 5 novembre à 15h30 :

QUELLE SOUVERAINETÉ CULTURELLE POUR L'EUROPE A L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ?

Animé par :

Nathalie MARCHAK, Cinéaste de L'ARP

Michel LECLERC, Cinéaste de L'ARP

Avec :

Thierry BRETON, Commissaire européen au marché intérieur

Roch-Olivier MAISTRE, président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

Sarah CHAZELLE, Co-fondatrice de Jour2fête

Pierre-Antoine CAPTON, Co-fondateur de Mediawan

Agnieszka HOLLAND, Réalisatrice, Présidente d'Honneur de la Fédération Européenne des Réalisateurs de l'Audiovisuel (FERA)



Débats

Vendredi 6 novembre à 10h :

**QUELLES AMBITIONS DES NOUVEAUX ENTRANTS POUR LA
CRÉATION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE ?**

Animé par :

Pierre JOLIVET, Cinéaste et Président de L'ARP

Laure de CLERMONT TONNERRE, Cinéaste et Co-Présidente des Rencontres

Avec :

Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-Maritime, Membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat

Marc MISSONNIER, Producteur – Moana Films, Vice-Président de l'Union des Producteurs de Cinéma

Elisabeth TANNER, Fondatrice de Time Art



Vendredi 6 novembre à 14h :

QUELLES STRATÉGIES DES PARTENAIRES HISTORIQUES FACE A L'ARRIVÉE DES PLATEFORMES ?

Animé par :

Baya KASMI, Cinéaste et Vice-Présidente de L'ARP

Mathieu DEBUSSCHERE, Délégué Général de L'ARP

Avec :

Maxime SAADA, Président du Directoire du Groupe Canal+

Delphine ERNOTTE CUNCI, Présidente de France Télévisions

Aurore BERGÉ, Députée des Yvelines, Présidente déléguée du groupe LREM à l'Assemblée Nationale

Nicolas de TAVERNOST, Président du Directoire du Groupe M6

Edouard MAURIAT, Producteur – Mille et Une Productions, Co-Président du Bureau de Liaison des Organisations Cinématographiques



Débats

2 DISCUSSIONS ARTISTIQUES

Judi 5 novembre à 14h :

RENCONTRE DE LA MUSIQUE ET DE L'IMAGE : SŒURS JUMELLES

Avec :

Patrice LECONTE,

Cinéaste de L'ARP

Alex JAFFRAY,

Compositeur

Yael NAIM,

Compositrice et Musicienne

Julie GAYET,

Fondatrice de Sœurs Jumelles

Jean-Philippe THIELLAY,

Président du CNM

Jean-Noël TRONC,

Directeur de la SACEM



Vendredi 6 novembre à 17h :

CINÉASTES !

Animé par :

Isabelle GIORDANO, Journaliste, Présidente du
Comité Stratégique du Pass Culture

Avec :

Laure de CLERMONT TONNERRE,
Cinéaste et Co Présidente des Rencontres

Marjane SATRAPI,
Cinéaste et Auteure

Maïmouna DOUCOURE,

3

Promotion de la création et de la diversité culturelle auprès du grand public

La diversité de création cinématographique est au cœur des missions de L'ARP et des actions qu'elle mène tout au long de l'année.

Le site Internet de L'ARP, ainsi que la présence de L'ARP sur les réseaux sociaux, participent à la même dynamique : au-delà de promouvoir les activités de L'ARP, le site et les comptes de L'ARP informent le grand public et communiquent autour de l'actualité de la diversité cinématographique.

Sur l'ensemble de ces actions, L'ARP a travaillé avec de nombreux partenaires associatifs, institutionnels et presse de premier plan du secteur cinématographique, dans une logique de sensibilisation à la diversité culturelle et à la création.

La Journée de la Création

Alors que la 3^{ème} édition de la Journée de la création devait se tenir le 28 avril, autour de quatre grandes tables rondes dont les sujets avaient déjà été bien définis et les intervenants invités, et que le travail de communication et de partenariat avait été déjà largement entamé, le premier confinement nous a obligés d'abord à envisager une nouvelle date, puis à convertir cette édition en une collection de podcasts.

Les thèmes des tables rondes de cette Journée de la Création auraient dû être les suivants :

Table ronde 1 : **L'écriture visuelle au cinéma** autour de *Mon Cousin* de Jan Kounen

Table ronde 2 : **L'écriture sonore au cinéma** autour des films de Cédric Klapisch

Table ronde 3 : **La question de l'écologie au cinéma**

Table ronde 4 : **La Création cinéma française proposée aux jeunes adultes**

Les podcasts de L'ARP

Les empêchements du confinement, mais aussi l'envie de poursuivre les échanges sont à l'origine de cette collection de podcasts. Pour faire parler auteurs, réalisateurs, acteurs, chef opérateurs, compositeurs... de leur envie de cinéma.

En 2020, L'ARP a réalisé trois épisodes de CINEMA ! à découvrir en ligne sur toutes les plateformes d'écoute.



Episode 1 :

Eric Toledano et Olivier Nakache échangent avec Claude Lelouch

D'où vient l'envie de faire des films ? Eux ont grandi avec le cinéma de Claude Lelouch : les réalisateurs Eric Toledano et Olivier Nakache (Le Sens de la Fête, Intouchables, Hors Normes...) dialoguent à bâtons rompus avec celui qui leur a donné envie de passer derrière la caméra...

Episode 2 :

Le son et la musique chez Cédric Klapisch : le réalisateur échange avec son compositeur Loïk Dury et son mixeur Cyril Holtz

Comment conçoit-on le son et la musique dans un film ? Pour Cédric Klapisch, c'est un travail essentiel, et pour ça, il s'est entouré des meilleurs : Loïk Dury, d'abord DJ, longtemps directeur des programmes de Radio Nova, et depuis 1999, compositeur de tous les films de Cédric Klapisch ; et Cyril Holtz, trois fois lauréat du César du meilleur mixage, il a travaillé sur près de 200 films et collabore avec Cédric Klapisch depuis 2011



Episode 3 :

L'écologie au cinéma, vue par les cinéastes Dominique Marchais, Anne-Lise Koehler et Gilles et Maistre, et le producteur Jean-François Camilleri en partenariat avec la SCAM

Comment parler d'écologie au cinéma ? Du documentaire engagé au récit familial, en passant par le film d'animation, l'écologie au cinéma revêt différentes formes. Rencontre avec plusieurs auteurs et professionnels qui placent l'écologie, chacun à leur manière, au centre de leur travail. Dominique Marchais est cinéaste, auteur des documentaires Le Temps des Grâces (2010) ou Nul Homme n'est une Île (2018) ; Anne-Lise Koehler est sculptrice, directrice artistique et réalisatrice. Après avoir travaillé sur des films de Michel Ocelot ou de Luc Jacquet, elle réalise en 2015 son premier film d'animation, Bonjour le Monde ! ; Gilles de Maistre est réalisateur et producteur, auteur de nombreux documentaires et de plusieurs films de fiction dont Mia et le Lion Blanc (2018) ; Jean-François Camilleri est producteur. Ancien président de Walt Disney France, où il a fondé le label Disney Nature, il est aujourd'hui Président d'Echo Studio qui se donne pour mission de produire des films de documentaires ou de fiction qui cherchent à sensibiliser les spectateurs et les accompagner à s'engager.

Masterclass Femmes de cinéma

L'ARP a initié en fin d'année 2019 un partenariat avec le Lab Femmes de cinéma (*) et Horschamp (*), afin d'accueillir au Cinéma des Cinéastes, le temps d'une conférence d'une heure et demie, une personnalité choisie pour l'éclairage qu'elle apporte sur la place des femmes dans le cinéma.

Tout au long de l'année 2020, trois masterclass ont pu être proposées autour de 3 femmes de cinéma, animées par les fondateurs d'Horschamp, Léo Victor-Pujebet et Mathieu Morel :

- **Valérie Donzelli** - au Cinéma des Cinéastes - le 24 février 2021. Cette rencontre organisée au Cinéma des Cinéastes, en public, a fait l'objet d'une captation disponible sur le site d'Horschamp.
- **Fabienne Berthaud** - en facebook live - le 10 juin 2021
- **Anne Le Ny** - en facebook live - le 6 juillet 2021



**) Le Lab Femmes de cinéma et un think Tank ayant pour vocation d'attirer l'attention du public sur la place des femmes (et plus particulièrement des réalisatrice) dans le cinéma en Europe, à travers une étude annuelle, des ateliers, des masterclasses.*

() Horschamp est une plateforme internet proposant un agenda de rétrospectives, festivals, débats, et des captations en direct de ces événements.*



L'ami européen

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes souhaitent mettre à l'honneur le cinéma européen à travers plusieurs soirées annuelles intitulées « *Les Cinéastes invitent... l'ami européen* » autour d'une projection en avant-première et en présence du réalisateur européen.

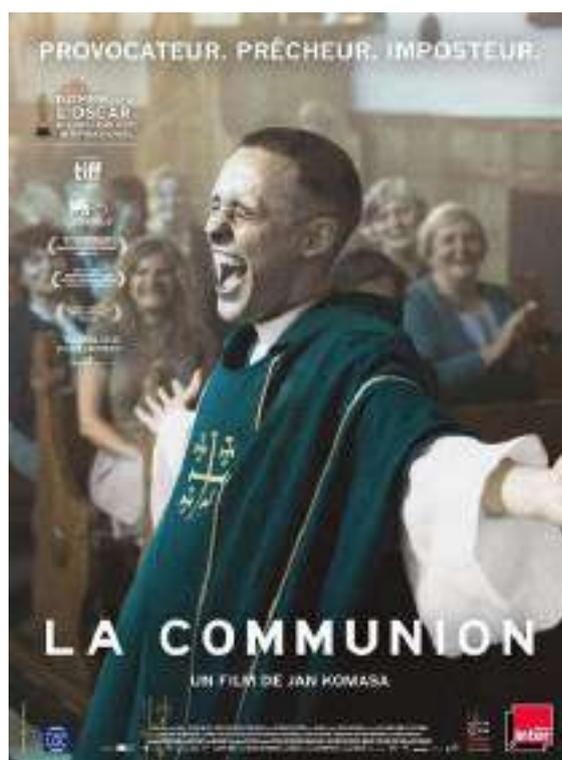
Ces rendez-vous sont organisés en partenariat avec la SAA et visent à encourager les échanges culturels entre la France et l'Europe. A l'issue de la projection, le cinéaste de L'ARP et le réalisateur européen invité animent une discussion avec les professionnels présents et le public, non seulement sur l'aspect artistique du film, mais également sur les spécificités du cinéma du pays invité (conditions de financement, circulation des films français dans ce pays et des films de ce pays en France, problématiques des coproductions entre la France et le pays invité ...)

2020 les cinéastes de L'ARP ont pu organiser deux soirées au Cinéma des Cinéastes.

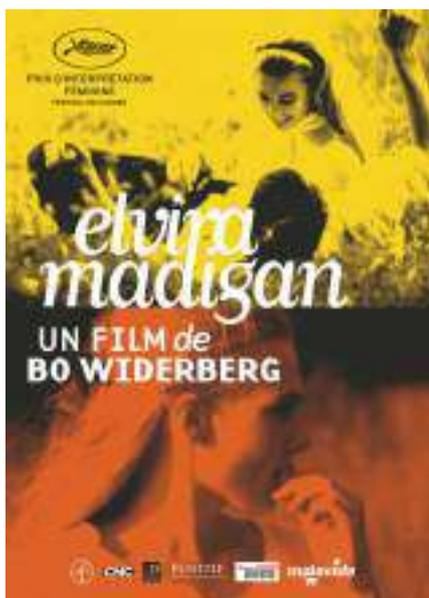
33^{ème} soirée du cycle (12 février 2020) : pour la première du film **DEUX** de Filippo Meneghetti (coproduction Belgique-Luxembourg-France), suivie d'un débat avec le réalisateur et les comédiennes Barbara Sukowa et Martine Chevallier animé par **Nathalie Marchak** cinéaste de L'ARP.



34^{ème} soirée (25 février 2020) : Les cinéastes invitent l'ami Polonais, à l'occasion de l'avant-première du film **LA COMMUNION** de Jan Komasa, suivie d'un débat avec le réalisateur, animé par Audrey Diwan, cinéaste de L'ARP.



Carte blanche



Afin de partager leur passion pour le cinéma et les films qui les ont marqué dans leur jeunesse et leur carrière, l'idée a germé d'offrir régulièrement à un cinéaste de l'ARP, une carte blanche.

En raison du contexte sanitaire en 2020, une seule soirée a pu être proposée.

Le 24 septembre 2020, **Pierre Jolivet**, Président de l'ARP, a choisi de faire (re) découvrir aux spectateurs cinéphiles le film de **Bo Widerberg** : **Elvira Madigan**.

Avant-premières

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement **les avant-premières publiques de films**, réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2020 ont été organisées les projections suivantes en avant-première :

Trois avant-première de réalisateurs de L'ARP :

Je ne rêve que de vous de Laurent Heynemann (14/01/2020)

Nana et les filles du bord de mer de Patricia Bardon (06/02/2020)

Mon cousin de Jan Kounen (24/09/2020)



Exposition - inauguration du hall au Cinéma des Cinéastes



A l'occasion de l'inauguration du hall du Cinéma des Cinéastes, une soirée a été organisée le 23 janvier 2020, autour du vernissage de l'exposition **VERsus**, proposée par le cinéaste de L'ARP **Nicolas Bary**.

A cette occasion, plusieurs personnalités ont été accueillies telles que Hugo Becker, Victor Belmondo, Natacha Regnier, Frédérique Bel, Raphaël Personnaz, Youssef Hadji, Mélanie Bernier, Déborah François.....



4

Éducation à l'image et sensibilisation aux enjeux du secteur

Les activités de promotion de diversité cinématographique se sont doublées d'actions dynamiques d'éducation à l'image, en direction des étudiants et des enseignants.

A la rencontre des lycéens

Durant le confinement, L'ARP s'est associée à l'Education Nationale à travers le dispositif **Ma Classe Virtuelle**, pour proposer aux lycéens de Métropole et d'Outre-mer, plusieurs masterclass proposées par les réalisateurs de L'ARP **Olivier Nakache** et **Eric Tolédano**, tout au long du mois de juin 2020 suite au visionnage de leur film « *Hors norme* ».



Développement des actions d'inclusion

Forte de ses relations avec plusieurs écoles, associations ou fondations, comme la Fondation Culture et Diversité, et soucieuse que le cinéma soit à l'image de la diversité de la société dont il est notamment l'expression, L'ARP s'attache plus particulièrement, depuis 2020, à développer les publics de ses actions en direction des futurs et jeunes professionnels issus des différents programmes engagés sur le thème de l'inclusion.

Ainsi, en 2020, nous avons prévu d'organiser en mars, puis début juin, une matinée d'information réunissant au Cinéma des Cinéastes, plusieurs acteurs, tels que la Fondation Culture et Diversité, 1000 visages, Moteur, la Cinéfabrique, les Ateliers de Beaune, Cinéma 93, la Maison du Film, l'ENS Louis Lumière, Tribudum, Cinébanlieue,

L'ARP a néanmoins souhaité, à court terme, maintenir la dynamique engagée, en proposant à l'ensemble des étudiants de ces structures, une masterclass en visioconférence, animée par le cinéaste **Radu Mihaileanu**, le 9 juin 2020, ainsi qu'en leur proposant de participer à la séance de préparation aux Rencontres Cinématographiques de L'ARP.



Sensibilisation des futurs professionnels aux enjeux du secteur

Après avoir invité plusieurs années de suite des jeunes issus de la Fondation Culture & Diversité, dans le cadre de son partenariat, L'ARP invite, depuis quatre ans, des étudiants aux Rencontres Cinématographiques, et organise en amont une réunion afin de leur détailler les enjeux de ces débats, et leur proposer des clés de compréhension.

Cette année, L'ARP a ainsi convié des étudiants de **la Fémis**, de la **Fondation Culture et Diversité**, mais également de **1000 visages**, de **Moteur!**, du **Pass Culture**, de l'association **Tous Curieux**.

Ont également été intégrés dans ce dispositif préparatoire aux débats, des étudiants d'écoles de la région Hauts-de-France parmi lesquels : **ArtFx**, **SciencesPo Lille** et l'école de cinéma et d'audiovisuel **Le Fresnoy**.

5

L'ARP soutient

L'ARP, en sa qualité d'Organisme de Gestion Collective, apporte son soutien à différentes structures d'intérêt général et manifestations culturelles partageant le même objectif de promotion de la diversité cinématographique et culturelle.

Les Prix du scénario

Pour la 2^{ème} année consécutive, L'ARP s'est associée au groupe Hildegarde pour l'organisation des Prix du Scénario.

La vocation des Prix est de faire découvrir de nouveaux auteurs ou de mettre en lumière des jeunes talents. Sa force est de permettre aux auteurs finalistes d'être lus par un jury indépendant constitué de professionnels du cinéma.

L'appel à projet (1^{er} et 2^{ème} longs métrages exclusivement désormais), ouvert de septembre à novembre 2019, a permis aux candidats de s'inscrire en ligne. 302 scénarios ont été reçus. Le comité de sélection a auditionné 12 projets puis le jury a retenu 6 finalistes pour Le Grand Prix.

La délibération du jury s'est déroulée en visioconférence le 19 juin 2020, et la remise des prix (initialement prévue en public au Cinéma des Cinéastes) le 7 juillet en comité restreint.

JURY DU PRIX DU MEILLEUR SCÉNARIO 2019-2020

PRÉSIDENTE DU JURY : Bérénice BEJO, comédienne

Rémi BURAH : Directeur général délégué [ARTE FRANCE CINÉMA](#)

Marie de CENIVAL : Responsable Production & Développement [PATHÉ FILMS](#)

Thierry CHÈZE : Rédacteur en chef [PREMIÈRE](#)

Blandine MASSON : Directrice de la fiction [FRANCE CULTURE](#)

Philippe MAYNIAL : Producteur [BABYLONE PRODUCTIONS](#)

François MERGIER : Directeur Acquisitions et Production France [STUDIOCANAL](#)

Émilie PÉGURIER : Directrice Artistique Développement et Coproductions [TF1 STUDIO](#)

Béregère de TERMONT : Responsable des Acquisitions Cinéma français [CANAL+](#)

Franck WEBER : Directeur du Développement [GAUMONT](#)

Les prix suivants ont été décernés :

Grand Prix pour Rachid HAMI et Ollivier POURRIOL pour *Pour la France*

Mention spéciale pour Angela TERRAIL pour *Paula*



Résidence TRIO

La Résidence de musique de film TRIO s'est tenue à Brive du 31 août au 5 septembre 2020. Portée par la Maison du Film, cette résidence s'inscrit dans un dispositif d'accompagnement de projets, pour œuvrer à la transversalité des savoirs. La résidence soutient des projets dans lesquels la musique est à l'honneur, et accueille des compositeurs, réalisateurs, producteurs, de tous les genres et formats de films : animation, expérimental, fiction ..., courts et longs métrages.

Le cinéaste de L'ARP **Michel Leclerc** a parrainé la Résidence 2020 : une masterclass lui a été consacrée le 1er septembre 2020, portant sur son parcours de réalisateur, sa filmographie et son rapport à la musique. A cette occasion, plusieurs extraits de ses films ont été diffusés, illustrés par des extraits sonores permettant d'aborder la question de problématique musicale.

Festival de Richmond

La 28^{ème} édition du *VCU French Film Festival de Richmond* a dû être annulée en mars 2020 en raison de la pandémie. L'ARP, fidèle partenaire de ce festival, a tenu à maintenir malgré tout la subvention annuellement versée, afin de soutenir les organisateurs dans le travail mené à terme jusqu'à l'annulation contrainte quelques semaines seulement avant le début du festival.

Evènements annulés...

En raison de la crise sanitaire, un certain nombre de festivals que soutient, ou auxquels participe chaque année L'ARP ont dû être annulés, parmi lesquels notamment :

- Le Festival de Cannes
- Le Festival Valence Scénario
- Le Festival COLCOA
- Le Prix Lux pour le Parlement européen
- L'opération Un Artiste à l'école
- ...

Culture et diversité

La Fondation Culture et Diversité, créée en 2006, a pour mission de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir les arts et la culture en favorisant l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux pratiques et formations artistiques (théâtre, musique, danse, photo etc.) Elle met en place plusieurs programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles, en partenariat avec ces établissements de renom (Ecole du Louvre, Ecole nationale des Chartes, Institut National du Patrimoine, écoles d'art appliqués, d'architecture, etc.).

En partenariat avec la FEMIS, la Fondation Culture et Diversité propose depuis 2008 à 13 étudiants bacheliers issus de l'éducation prioritaire ou boursiers de l'enseignement supérieur, sélectionnés au niveau national, de participer à l'atelier « égalité des chances pour faire du cinéma », dont l'objectif est d'augmenter leurs chances de réussite au concours de la FEMIS. Cet atelier est organisé dans les locaux de la FEMIS et comprend des rencontres avec des professionnels, un apprentissage de connaissances techniques et théoriques sur le cinéma.

L'ARP a accepté d'accompagner ces étudiants dans leur parcours académique, en proposant, à travers ses membres auteurs-réalisateurs-producteurs :

- * De relayer les candidatures de stages recherchés par les étudiants selon la spécialité vers laquelle ils se destinent (production, réalisation, écriture de scénario)
- * De développer un système de parrainage, tout au long de la scolarité de l'étudiant
- * D'inviter 10 étudiants à toutes les **avant-premières et soirées organisées au Cinéma des Cinéastes** tout au long de l'année.
- * D'accueillir 3 étudiants aux **Rencontres Cinématographiques de Dijon** (qui sont formés en amont sur les enjeux des sujets débattus lors de cet évènement)

Cette rencontre permet à L'ARP de mieux cerner les attentes et la perception de ses sujets par la jeune génération. Ce sont des échanges utiles, notamment dans la perspective proche de tisser de plus étroites relations avec un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur.

- * D'organiser une soirée de **projection des courts-métrages** réalisés par les étudiants, au Cinéma des Cinéastes.

Cultures du cœur

L'association Cultures du Cœur favorise l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs du public en situation de précarité ; elle mène une politique de sensibilisation, d'accompagnement et de formation des professionnels du champ social et du secteur culturel.

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes accompagnent cette démarche depuis 2 ans en offrant chaque semaine aux séances de cinéma du jeudi à 18h, 10 places au profit des personnes prises en charge ou accompagnées par les structures sociales adhérentes au dispositif Cultures du Cœur.

Structures

En 2020, L'ARP a soutenu financièrement cinq structures d'intérêt général :

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association ADRIC créée dans le cadre de la coalition Française pour la Diversité Culturelle (**ADRIC**) ;
- Soutien financier à hauteur de 8 000 € à **Eurocinéma** ;
- Soutien financier à hauteur de 10 000 € à l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (**ALPA**).
- Soutien à hauteur de 2 500 € à l'Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel (**AMAPA**)
- Soutien à hauteur de 1 000€ (adhésion) à **Europe Créative**.

6

L'ARP

Activité de gestion de droits

Au cours de l'exercice 2020, L'ARP devait répartir à ses membres au titre de leur activité de production :

- 703 665.63€ de rémunération pour la Copie Privée France et Etranger, dont 189 582.70€ restant à reverser ;
- 478 255.18€ de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble, dont 43 929.36€ restant à reverser.

A . RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE FRANCE 2019 RÉPARTIE EN 2020

La crise sanitaire n'aura finalement pas eu d'impact négatif sur les collectes globales de Copie France en 2020, puisque la baisse des facturations constatée lors du 1^{er} confinement (en mars et avril) aura été compensée par une forte reprise dès la sortie de confinement (en juin et juillet). Par ailleurs, il est rappelé que les smartphones représentent toujours près des 2/3 des collectes globales de Copie France.

Par ailleurs, suite à nos relances, nous constatons une forte diminution des notes de débit non parvenues par rapport à 2019.

Pour rappel, dans le calcul de la répartition, seules les chaînes de télévision obtenant un taux d'audience supérieur ou égal à 1% du marché national sont prises en compte (mesuré par Médiamétrie). De ce fait, on retrouvera en 2020 les 20 chaînes de la TNT gratuite déjà prises en compte pour la répartition des droits Copie Privée France 2019, à savoir ARTE, CANAL+, CHÉRIE 25, C8, C STAR, FRANCE2, FRANCE3, FRANCE4, FRANCE5, GULLI, TF1 SÉRIES FILMS, M6, NRJ 12, TFX, RMC DÉCOUVERTE, TF1, TMC, W9, 6TER et RMC STORY (ex NUMÉRO 23).

Quatre autres chaînes ont dépassé le 1% d'audience en 2020 : BFM TV, L'ÉQUIPE TV, CNEWS et LCI. Mais ces quatre dernières ne sont pas prises en compte dans le calcul de la rémunération à cause des programmes qu'elles diffusent et qui ne sont pas susceptibles d'être rémunérés.

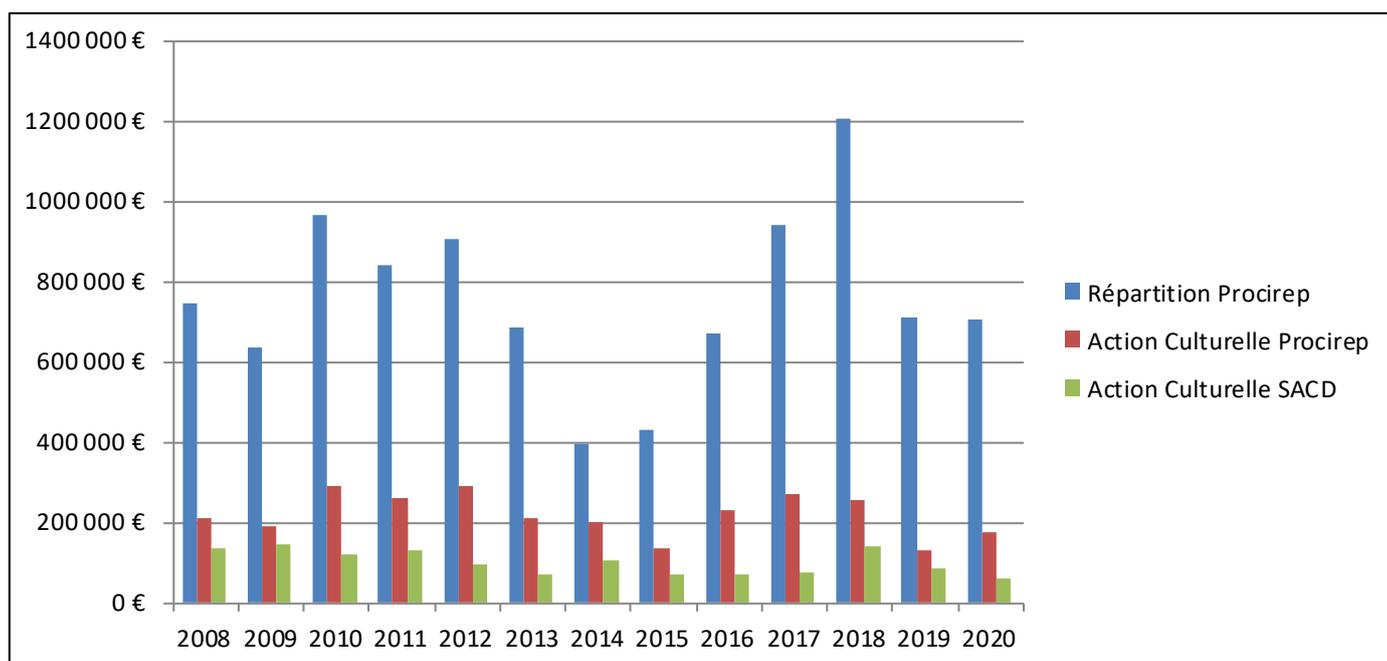
Par rapport à 2019, les perceptions de 2020 ont quasiment stagné.

Quant aux appels de fonds, ils représentent une somme de 113 749 € et ont baissé de 15,84% par rapport à 2019. Cela s'explique en grande partie par la baisse de 11% de la rémunération pour la Copie Privée France. En effet, la rémunération pour Copie Privée étrangère ne générant pas d'appels de fonds.

Enfin, nous vous rappelons que, depuis le 1er janvier 2019, les rémunérations pour COPIE PRIVÉE (uniquement) reversées par la PROCIREP ne sont plus assujetties à TVA (selon un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne rendu le 18 janvier 2017 (affaire C-37/16) et confirmé par les autorités fiscales françaises).

Nouveauté : Vous pouvez, si vous le désirez, procéder à l'enregistrement de vos droits depuis un portail extranet, à l'adresse suivante : https://sirel.procirep.fr/procirep_extranet_fo/Views/Login/.

	<i>REPARTITION (€)</i>	<i>ACTION CULTURELLE (€)</i>	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD
2007 (répartition en 2008)	741 713	207 735	135 162
2008 (répartition en 2009)	631 941	188 915	144 679
2009 (répartition en 2010)	965 329	290 005	118 207
2010 (répartition en 2011)	837 844	257 520	126 044
2011 (répartition en 2012)	903 046	286 926	92 489
2012 (répartition en 2013)	685 786	206 273	69 060
2013 (répartition en 2014)	393 244	200 007	102 206
2014 (répartition en 2015)	427 412	133 702	67 450
2015 (répartition en 2016)	669 689	229 411	70 508
2016 (répartition en 2017)	940 778	267 838	71 732
2017 (répartition en 2018)	1 203 836	252 980	137 335
2018 (répartition en 2019)	709 665	127 330	80 902
2019 (répartition en 2020)	703 665	113 749	59 560



MESURE DE L'ENREGISTREMENT

En ce qui concerne la mesure de l'enregistrement depuis la TV, la PROCIREP a rappelé que tous les deux ans, Médiamétrie (via COPIE France) fait une étude globale sur les pratiques d'enregistrement de programmes TV, aux fins d'évaluer, d'une part, les tendances générales en matière d'équipement et de pratiques d'enregistrement par type de programme, et d'autre part, la pertinence de l'utilisation de l'audience différée en tant qu'estimation du copiage réalisé.

La dernière étude en date est celle de la vague n° 9 réalisée en janvier-février 2020. Il est notamment rappelé que cette étude permettait à MEDIAMETRIE de considérer que l'audience différée restait une très bonne approximation du copiage.

La PROCIREP indique qu'en raison du Brexit, devenu effectif au 31 décembre 2020, les oeuvres originaires du Royaume-Uni ne seront plus rémunérées par la PROCIREP au titre de la Copie Privée France à partir de l'année de redevance 2021, appelée à être mise en répartition en 2022.

En ce qui concerne les ventes des supports numériques, les familles contributrices sont les téléphones multimédia (41,8%), les Décodeurs-enr.& Box à disque dur (27,2%), les Tablettes tactiles multimédia (14,7%), les Clés USB et cartes mémoires (6,1%), Disques durs externes (5,8%), Services de NPVR (2,3%), les Tablettes PC (1,5%), les DVD enregistrables (0,3%), les Baladeurs/app. multimédia (MP4) (0,2%) et les CD-R/RW data (0,1%).

Enfin, il est rappelé compte tenu de la durée des droits voisins, **seules les œuvres de moins de 50 ans se voient rémunérées par la PROCIREP.**

FRAIS DE GESTION

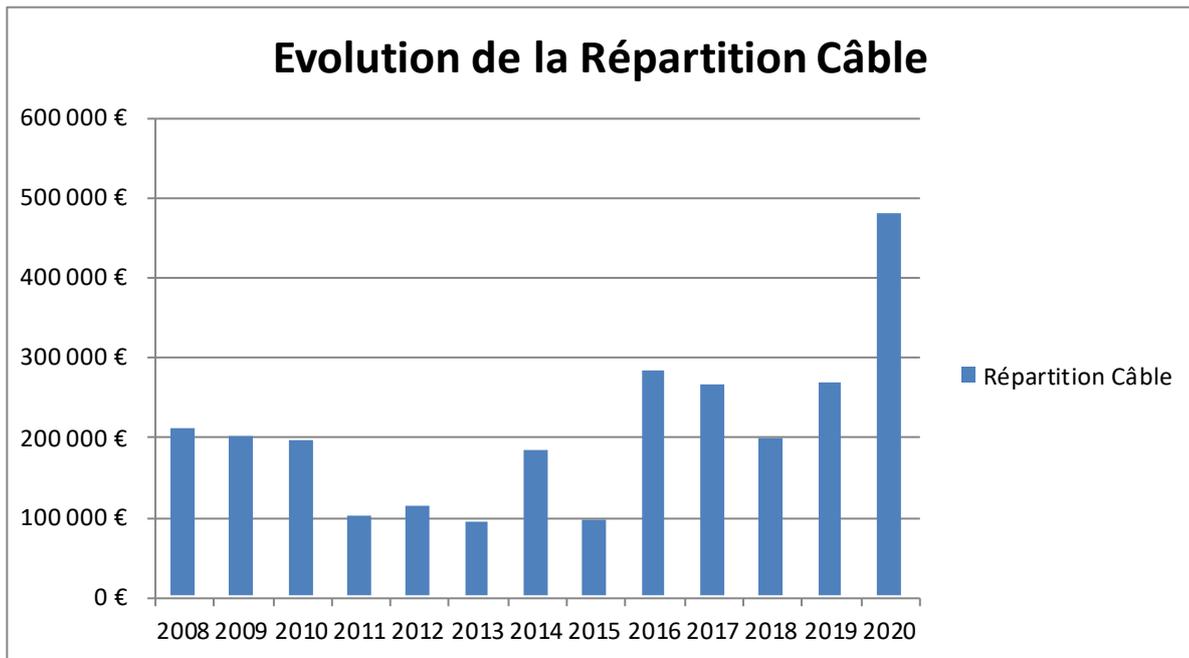
Concernant la répartition effectuée en 2020, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 7,40% pour la Copie Privée France et ceux de L'ARP à 5,50%. En ce qui concernait la Copie Privée Etrangère, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 6,40% et ceux de L'ARP à 5,50%.

B. RÉMUNÉRATION CÂBLE

Concernant la rémunération câble, son niveau a fortement augmenté en 2020. Notamment, en raison de la résolution de litiges et d'une légère augmentation des droits obtenus auprès des opérateurs de câble, adsl et satellite.

RÉMUNÉRATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CÂBLE RÉPARTIS PAR L'ARP

2007(réparti en 2008)	210 642 Euros
2008(réparti en 2009)	198 646 Euros
2009(réparti en 2010)	194 158 Euros
2010(réparti en 2011)	99 755 Euros
2011(réparti en 2012)	113 652 Euros
2012(réparti en 2013)	93 095 Euros
2013(réparti en 2014)	182 777 Euros
2014(réparti en 2015)	96 391 Euros
2015(réparti en 2016)	292 537 Euros
2016(réparti en 2017)	263 496 Euros
2017(réparti en 2018)	197 197 Euros
2018(réparti en 2019)	265 776 Euros
2019(réparti en 2020)	478 255 Euros



Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable. Ne disposant pas de la qualité d'ayant-droit, L'ARP ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place ou en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaissier ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'AGICOA et donnent lieu à des prescriptions et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants-droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos co-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGOA.

En effet, comme nous vous le rappelons chaque année, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câbles de leur catalogue simplement en ne répondant pas.

N'hésitez pas à contacter Monsieur Salim DARIOUCHI pour toute information.

Tél : 01 53 42 40 03 ou sdariouchi@larp.fr

Nouveauté : Vous pouvez, si vous le désirez, procéder à l'enregistrement de vos droits depuis un portail extranet, à l'adresse suivante : https://sirel.procirep.fr/procirep_extranet_fo/Views/Login/.

Enfin, suite à nos relances, nous constatons une forte diminution des factures non parvenues par rapport à 2019.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5,40% (dont 2,40% pour l'ANGOA) pour le câble étranger, et de 15,40% (dont 5,70% pour l'ANGOA) pour le câble France et Satellite Afrique.

Ils sont L'ARP

A Jean Achache, Santiago Amigorena, Roger Andrieux, Jean-Jacques Annaud, Pascal Arnold, Olivier Ayache-Vidal, Iradj Azimi

B Abdelkrim Bahloul, Jérémy Banster, Philippe Barassat, Patricia Bardon, Paul Barge, Jean-Marc Barr, Christophe Barratier, Nicolas Bary, Jean-Jacques Beineix, Vera Belmont, Luc Béraud, Brigitte Berg, Claude Berne, Julie Bertuccelli, Gérard Bitton, Bertrand Blier, Sophie Blondy, Dany Boon, Thierry Boscheron, Patrick Bouchitey, Férid Boughedir, Paul Boujenah, Patrick Braoudé, Laurence Braunberger, Catherine Breillat, Eric Burtheret.

C Dominique Cabrera, Christian Carion, Jean-Michel Carré, Camille de Casabianca, Julien de Casabianca, Olivier Casas, Etienne Chatiliez, Elie Chouraqui, Souleymane Cissé, Etienne Comar, Jérôme Cornuau, Miguel Courtois, Dominique Crèvecoeur, Jacky Cuckier

D Lionel Delplanque, Mathieu Demy, Claire Denis, Gérard Depardieu, Raymond Depardon, Dante Desarthe, Léon Desclozeaux, Antoine Desrosières, Michel Deville, Jérôme Diamant-Berger, Audrey Diwan, Jacques Doillon, Jacques Dorfmann, David Drach, Evelyne Dress, Albert Dupontel, Ilan Duran Cohen

E Bertrand van Effenterre, Pascal Elbé, Jérôme Enrico

F Jacques Fansten, Joël Farges, Sepideh Farsi, Etienne Faure, Michel Ferry, Pierre Filmon, Stephen Frears, Stéphane de Freitas

G Philippe Galland, Nicole Garcia, Costa Gavras, Romain Gavras, Julie Gayet, Hugo Gélin, Nicolas Gessner, Khaled Ghorbal, Christian Gion, Pierre-William Glenn, Jean-Luc Godard, Philippe Godeau, Stéphane Guénin, Nicolas Guillou

H Mohamed Hamidi, Mahamat Saleh Haroun, Didier Haudepin, Michel Hazanavicius, Jeanne Herry, Laurent Heynemann, Jean-Loup Hubert

J Just Jaeckin, Arthur Joffé, Roland Joffé, Pierre Jolivet, Gérard Jour'd'hui, Gérard Jugnot

K Baya Kasmi, Cédric Klapisch, William Klein, Andreï Konchalovsky, Lionel Kopp, Jan Kounen, Gérard Krawczyk, Stéphane Kurc

L Jeanne Labrune, Philippe Lacôte, Franck Landron, Thomas Langmann, Eric Lartigau, Carole Laure, Michel Leclerc, Patrice Leconte, Philippe Lefebvre, Pascal Légitimus, Philippe Le Guay, Anne Le Ny, Christian Lejalé, Claude Lelouch, Jocelyne Lemaire-Darnaud, Jalil Lespert, Lorraine Levy, Christine Lipinska, Jean-Pierre Lledo, Denis Llorca, Christophe Loizillon

M Jean Mach, Gilles de Maistre, Alain Maline, Justine Malle, Manuel Malle, Jean Marboeuf, Nathalie Marchak, Olivier Marchal, François Margolin, Fabien Marsaud (Grand Corps Malade), Didier Martiny, Zoltan Mayer, Margaret Menegoz, Jean-Luc Miesch, Radu Mihaileanu, Serge Moati, Yvan le Moine, Steve Moreau, Madelaine Morgenstern, Cyril Morin, Valérie Müller-Preljocaj, Cristian Mungiu, Michel Munz, Philippe Muryl

N Abel Nahmias, Olivier Nakache, Olivier Nolin

O Michel Ocelot, Fabien Onteniente

P Euzhan Palcy, Hervé Palud, Christian Paureilhe, Raoul Peck, Jean Périssé, Yann Piquer, Roman Polanski, Karel Prokop

R Vincent Ravalec, Raphaël Rebibo, Manu Rewal, Alexandra Robert, Brigitte Roüan, Jacques Rozier

S Lyes Salem, Jean-Paul Salomé, Tessa Louise Salomé, Manuel Sanchez, Marc Sandberg, Jean-Pierre Sauné, Volker Schlöndorff, Barbet Schroeder, Guy Seligmann, Arnaud Selnac, Julien Séri, Joël Seria, Coline Serreau, Charlotte Silveira, Abderrahmane Sissako, Frédéric Sojcher, Juan Solanas, Fernando Solanas, Roch Stéphane, Jean-François Stevenin, Steve Suissa

T Radovan Tadic, Bertrand Tavernier, Cécile Teerman, Pascal Thomas, Danièle Thompson, Patrick Timsit, Eric Toledano, Fina Torres

V Paul Vecchiali, Arnaud Viard, Julien de Volte

Z Fatma Zohra Zamoum, Christian Zerbib, Xiaoling Zhu, Claude Zidi

DISPARUS

Michel Drach (1990), Pascal Ortega (1992), Paul Grimault (1994), Louis Malle (1995), Marco Ferreri (1997), Dominique Roulet (1999), Jean-Gabriel Albicocco (2001), Sophie Tatischeff (2001), Henri Verneuil (2002), Patrick Schulmann (2002), Maurice Pialat (2003), Jean Yanne (2003), Richard Dembo (2004), José Giovanni (2004), Alex Métayer (2004), Jacques Poitrenaud (2005), Pierre Jallaud (2006), Gérard Oury (2006), Sembene Ousmane (2007), Randa Chahal Sabbag (2008), Jacqueline Ferreri (2008), Claude Berri (2009), Roger Planchon (2009), Eric Rohmer (2010), Bernard Girardeau (2010), Alain Corneau (2010), Laurent Perrier (2012), Claude Miller (2012), Jean-Claude Jean (2012), Artus de Penguern (2013), Sébastien Grall (2013), Patrice Chereau (2013), Edouard Molinaro (2013), Jean-Louis Bertuccelli (2014), Henning Carlsen (2014), Gabriel Auer (2014), René Gainville (2014), Emmanuel Laurent (2015), René Féret (2015), Chantal Akerman (2015), Paulette Grimault (2015), Georges Dybman (2017), Jeanne Moreau (2017), Alain Guesnier (2018), Joël Santoni (2018), Claude Lanzmann (2018), Marceline Loridan-Ivens (2018), Med Hondo (2019), Patrick Grandperret (2019), Agnès Varda (2019), Patrice Noia (2019), Jean-Claude Brisseau (2019), Yannick Bellon (2019), Liliane de Kermadec (2020), Sarah Maldoror (2020), Pascal Kané (2020), Philippe Clair (2020)

Les équipes



Mathieu Debusschère
Délégué Général

Lucie Girre
Déléguée Générale adjointe

Elisabeth Dufrénoy
Responsable comptable et financière

Caroline Santiard
Chargée des Actions culturelles

Pierre Charpiloz
Chargé de mission

Salim Dariouchi
Assistant Comptable et Administratif – Gestion des Droits



Arnaud Boufassa
Directeur

Sophie Fangain
Adjointe de Direction

Jérôme Jacquelin
Assistant de direction

Djamal Moutaa
Agent administratif

